

ALPILL' CAMPUS - Avenue Edouard Herriot - 13210 Saint-Rémy-de-Provence

LYCÉE PROFESSIONNEL AGRICOLE LES ALPILLES

Employeurs, chaque année vous vous acquittez du paiement du solde de la taxe d'apprentissage.

Mais vous pouvez choisir à qui sera affecté ce solde

Acteur majeur de la formation initiale professionnelle dans les Alpilles qui accueille plus de 200 apprenants chaque année, le lycée agricole de Saint Rémy-de-Provence, compte sur votre soutien !

Les professionnels de demain pour donner vie à vos projets, sont à vos côtés.

Aménagements paysagers

SERVICES AUX PERSONNES ET ANIMATION DANS LES TERRITOIRES
GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE



Concrètement à quoi sert le solde ?

- Financer des projets pédagogiques de nos élèves
- Achat, entretien de matériel et équipements pédagogiques
- Développer les compétences et l'insertion des jeunes



Quand verser ce solde au Lycée agricole ?

Jusqu'au 24 octobre 2025, la campagne de déclaration du solde qui vous permet de **choisir le LPA de Saint-Rémy de Provence**

Comment verser ce solde au Lycée agricole ?

Grâce à vos identifiants Net-entreprise, connectez-vous sur le site :

<https://www.soltea.education.gouv.fr>



N'hésitez pas à solliciter votre cabinet comptable en lui demandant d'effectuer ce versement pour notre établissement grâce à notre **Siret 19131715500015** ou en saisissant le code UAI suivant : **0131715U**

Qui contacter pour m'informer ?

Mme FINET , Provisseure et M.Belguebli, Secrétaire général

☎ 04 90 92 03 20

✓ <https://lpa.st-remy.educagri.fr/infos-pratiques/taxe-dapprentissage>

✉ lpa.st-remy@educagri.fr